



## Municipalité de Rivière-à-Pierre

### AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **11 novembre 2025**, à 19h00, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante:

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 522, avenue Delisle (lot # 5 222 922). La demande de dérogation mineure vise à :

- Permettre l'agrandissement de la résidence à 1.53 mètre de la ligne latérale contrevenant à la sous-section 6.2.1 du *Règlement de zonage # 435-14* qui stipule que tout bâtiment principal doit respecter les marges de recul avant, arrière et latérales déterminées par le présent règlement soit une marge de recul latérale de 2 mètres en zone résidentielle de villégiature Rv-10 ;

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande par lettre ou par courriel à [dg@riviereapierre.com](mailto:dg@riviereapierre.com) .

Donné ce 24 octobre 2025.

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe,

Lyne Morneau